

BLUE FROG ROBOTICS

Conditions générales de vente



Buddy.[®]
The Emotional Robot

SOMMAIRE

1. Préambule	4
2. Définitions	4
3. Objet	5
4. Documents contractuels	5
5. Entrée en vigueur et durée	5
6. Opposabilité des Conditions générales	5
7. Produits	6
7.1 Caractéristiques	6
7.2 Documentation d'utilisation	6
8. Devis	7
9. Commande	7
10. Livraison	7
10.1 Lieu de livraison	7
10.2 Réception des Produits	7
10.3 Conditionnement des Produits	8
10.4 Délais de livraison	8
11. Obligation des Parties	8
12. Garanties	9
12.1 Garanties contractuelles	9
12.2 Garantie légale	9
12.3 Garantie de jouissance paisible	9
12.4 Garantie d'utilisation conforme	10
12.5 Exclusions de garantie et responsabilité	10
13. Prix et facturation	10
13.1 Prix	10
13.2 Délai de paiement	11
13.3 Intérêt de retard	11

14. Propriété	11
14.1 Propriété intellectuelle	11
14.2 Propriété des Produits	12
15. Responsabilité	12
16. Préjudice	13
17. Résolution - Résiliation	13
18. Confidentialité	14
19. Force majeure	14
20. Données à caractère personnel	14
21. Références commerciales	15
22. Assurances	15
23. Cession	15
24. Dispositions générales	15
24.1 Bonne foi	15
24.2 Tolérance	15
24.3 Indépendance	15
24.4 Titres	16
24.5 Nullité	16
24.6 Intégralité	16
24.7 Domiciliation	16
25. Loi applicable	16
26. Juridiction	16
27. Liste des annexes	16

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Préambule

1. La société Blue Frog Robotics, société par actions simplifiée au capital de 1 030 950 euros, dont le siège social est situé au 10 rue Mercœur, 75011 Paris, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 802107748 (ci-après « Blue Frog Robotics »), est spécialisée dans la création de robots intelligents, et plus particulièrement, dans le développement d'un robot compagnon dénommé Buddy doté des technologies de l'Intelligence Artificielle.
2. Dans ce cadre, elle commercialise des robots compagnon et notamment le robot Buddy auprès de clients professionnels.
3. Après avoir étudié de manière approfondie l'offre présentée par Blue Frog Robotics, le Client reconnaît expressément, en validant le Bon de commande, l'adéquation de ses besoins aux Produits retenus dans le Catalogue à la date de ladite commande.
4. Le Client déclare disposer pour ce faire :
 - de l'ensemble des informations et des conseils associés afin d'opérer le choix en cause ;
 - de la compétence technique pour évaluer les spécifications techniques et leurs limites associées correspondant aux Produits figurant dans le Catalogue.
5. Les présentes Conditions générales prévalent sur toutes les Conditions générales ou les conditions particulières utilisées par le Client.
6. La validation, le paiement et la réception de la Commande par le Client emporte de manière irréfragable acceptation des présentes Conditions générales dont le Client reconnaît avoir pris connaissance au plus tard au moment de la validation du Devis.

2. Définitions

7. Les termes ci-dessous définis auront entre les Parties la signification suivante :
 - « Bon de commande » : document signé par le Client adressé à Blue Frog Robotics décrivant de manière claire la Commande du Client et notamment les Produits sélectionnés par le Client ainsi que les conditions financières associées ;
 - « Catalogue » : ensemble des Produits et services proposés par Blue Frog Robotics à une date donnée ;
 - « Client » : personne morale ou physique agissant exclusivement dans un cadre professionnel ;
 - « Commande » : commande conclue entre Blue Frog Robotics et le Client portant sur des Produits ;
 - « Conditions générales » : les présentes conditions générales de vente de Blue Frog Robotics ;
 - « Contrat » : ensemble contractuel formé par les documents listés à l'article Documents ;
 - « Devis » : document rédigé par Blue Frog Robotics définissant les Produits et ses conditions de vente à accepter pour la Commande du Produit ;
 - « Documentation » : documentation de toute nature tels que les manuels d'utilisation, les modes d'emploi, les documents techniques, et tout autre document relatif aux Produits sous quelque forme que ce soit, fournis au Client par Blue Frog Robotics, décrivant le mode d'emploi et les spécifications des Produits ;

- « Fiche produit » : document détaillant les caractéristiques du Produit commercialisé par Blue Frog Robotics annexé aux présentes ;
- « Partie » : individuellement ou collectivement Blue Frog Robotics et/ou le Client ;
- « Produit » : robots compagnons, et notamment le robot Buddy, commercialisés par Blue Frog Robotics en application des Conditions générales de vente. Les Produits sont décrits dans les fiches Produits présentes en annexe.

3. **Objet**

8. Les présentes Conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités de vente des Produits proposés par Blue Frog Robotics.
9. Elles régissent toutes les étapes nécessaires à la passation de la Commande et à son suivi.

4. **Documents contractuels**

10. Les documents contractuels sont, par ordre de priorité décroissant :
 - les présentes Conditions générales de vente ;
 - les conditions particulières négociées avec le Client ;
 - le Bon de commande.
11. En cas de contradiction entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu entre les Parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation. En cas de contradiction entre les termes des documents de même ordre, les derniers documents en date prévaudront sur les autres.
12. Nonobstant les règles d'interprétation des contrats définies dans le Code civil, il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :
 - obligation par obligation ;
 - ou, à défaut, alinéa par alinéa ;
 - ou, à défaut, article par article.

1 Les documents échangés en phase précontractuelle entre les Parties tels que courriers électroniques, courriers, publicités ou télécopies n'entrent pas dans le cadre contractuel à défaut d'être visés expressément dans le Bon de commande accepté par Blue Frog Robotics.

5. **Entrée en vigueur et durée**

13. Les présentes Conditions générales entrent en vigueur à compter de l'acceptation par le Client du Devis.
14. Elles sont valables pendant toute la durée d'utilisation des Produits.

6. **Opposabilité des Conditions générales**

15. Blue Frog Robotics se réserve le droit d'adapter ou de modifier les Conditions générales à tout moment. Elles s'appliquent alors aux Commandes de Produits conclues postérieurement à leur mise en ligne.
16. En tout état de cause, la version des Conditions générales de vente opposable au Client est celle acceptée par celui-ci au moment de la validation de sa Commande.

17. Les présentes Conditions générales sont opposables au Client à la date de signature du Bon de commande par le Client.
18. A défaut, les présentes sont considérées comme valablement acceptées par le Client et opposables à la date la plus ancienne entre :
 - le premier règlement au bénéfice de Blue Frog Robotics ;
 - la première utilisation du Produit livré.
19. Les Conditions générales sont annexées à tout Bon de commande et accessibles en ligne en permanence sur le site www.bluefrogrobotics.com. Le Client peut accéder aux Conditions générales archivées en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse : contact@bluefrogrobotics.com

7. Produits

7.1 Caractéristiques

20. Les caractéristiques des Produits commercialisés par Blue Frog Robotics sont définies dans les fiches Produits annexées aux présentes. Lorsque ces fiches sont illustrées par une photographie ou une vidéo, ces dernières n'ont aucune valeur contractuelle.
21. Les Produits sont conformes aux normes européennes. Pour les Produits à destination de l'étranger, le Client s'engage à vérifier que ces Produits répondent aux normes en vigueur dans le pays du lieu de livraison.
22. Le Client signalera toute éventuelle non-conformité à priori constatée à ces normes à Blue Frog Robotics qui étudiera la pertinence ou non de ce signalement.
23. L'offre des Produits est valable dans la limite des stocks disponibles.
24. Blue Frog Robotics peut modifier, ajouter ou retirer des Produits de son Catalogue. Blue Frog Robotics peut également modifier ou faire évoluer les caractéristiques de ses Produits en proposant des améliorations.
25. Les commandes formulées par le Client concernent les Produits du Catalogue disponibles au jour de la Commande.
26. En cas de mise à disposition d'un catalogue électronique, disponible en ligne, ce dernier pourra faire l'objet de modifications par adjonction ou retrait de Produits, en temps réel pour toutes les caractéristiques y compris le prix.

7.2 Documentation d'utilisation

27. Blue Frog Robotics remet au Client la Documentation afférente aux Produits.
28. La Documentation est la propriété exclusive de Blue Frog Robotics.
29. Blue Frog Robotics accorde au Client le droit d'utiliser la Documentation pour l'utilisation des Produits pour la durée du Contrat.
30. Le Client s'engage à lire cette Documentation et à s'y référer lors de toute utilisation du Produit.

31. La Documentation d'utilisation comprenant les instructions que le Client s'engage à respecter pour une utilisation conforme du Produit.

8. Devis

32. Les Devis, précédant l'émission d'un Bon de commande, et précisant les spécifications de l'offre retenue, disposent d'une durée de validité de trente (30) jours, sauf précision contraire.

9. Commande

33. La Commande sera exécutée selon les modalités prévues dans le Bon de commande validé par Blue Frog Robotics.
34. La résiliation d'une Commande reste sans effet sur la poursuite des autres commandes de Produits faisant l'objet de bons de commande distincts.
35. Toute modification de la Commande demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à Blue Frog Robotics par courrier électronique avant l'expédition du Produit, et sur accord de Blue Frog Robotics.

10. Livraison

36. Les modalités de livraison sont précisées dans le Bon de commande.

10.1 Lieu de livraison

37. Les livraisons sont effectuées à l'adresse indiquée par le Client lors de la Commande.
38. Blue Frog Robotics livre les marchandises sur l'ensemble du territoire français métropolitain. La livraison en dehors de ce territoire doit faire l'objet d'un accord exprès de Blue Frog Robotics.
39. Le coût du transport est à la charge du Client. Dans le cas où Blue Frog Robotics aurait connaissance de difficultés lors du transport, Blue Frog Robotics s'engage à en informer le Client et à résoudre ces difficultés, dans la mesure du possible et dans les plus brefs délais.
40. Au moment où le Client (ou un tiers désigné par lui) prend possession physiquement des Produits, les risques de perte ou d'endommagement des Produits lui sont transférés.
41. Le Client s'engage à notifier le transporteur et Blue Frog Robotics toutes réserves, sous un délai de 48 heures à compter de la livraison, sur le Produit livré (par exemple : colis endommagé, déjà

10.2 Réception des Produits

42. Le Client qui réceptionne les Produits est tenu de vérifier dès la livraison :
 - l'état de l'emballage des Produits ;
 - le bon état, la conformité à la Commande, la quantité et la complétude des Produits reçus.
43. Chaque livraison est réputée effectuée dès la mise à disposition du Produit auprès du transporteur. Le Client atteste de la livraison des Produits par la signature d'un bon de livraison. En cas de manque, de dommage ou d'avarie, le Client est tenu d'émettre des réserves sur le bon de livraison ou par courrier électronique. Tout Produit n'ayant pas fait l'objet de réserve sera considéré comme accepté.

44. La signature du bon de livraison sans réserve ou l'absence de réserves de manière générale, vaut acceptation des Produits et transfert de la responsabilité des Produits. En cas de réserves formulées à l'encontre d'un ou de plusieurs Produits, ceux-ci restent la propriété de Blue Frog Robotics et sont susceptibles de rester dans les locaux du Client jusqu'à résolution du litige.
45. La réception est l'acceptation par le Client de la conformité des Produits aux présentes, au Devis, ainsi qu'au Bon de commande. Le Client dispose d'un délai de deux (2) jours ouvrés à compter de la livraison pour procéder au contrôle de la conformité des Produits, et prononcer la réception du Produit ou à défaut émettre des réserves.
46. En cas de réserve émise par le Client, Blue Frog Robotics s'engage à les lever dans les meilleurs délais.
47. Il est précisé en tout état de cause que passé ce délai de deux (2) jours ouvrés après la livraison du Produit et sans réaction du Client ledit Produit sera considéré comme réceptionné.

10.3 Conditionnement des Produits

48. Les Produits sont livrés dans un emballage qui permet d'assurer la sécurité des éléments emballés contre tout risque lié notamment aux chocs, secousses et vibrations, à l'hygrométrie et à la température, selon le lieu de livraison et les moyens de transports choisis.

10.4 Délais de livraison

49. Les délais de livraison sont mentionnés au Client lors de la Commande à titre indicatif.
50. En tout état de cause, la Commande est exécutée dans un délai maximum de 3 jours ouvrés, sous réserve du paiement complet du prix et du respect des conditions des présentes.
51. Tout retard de livraison fera l'objet d'une information du Client. Dans ce cas, le Client aura la possibilité d'annuler sa Commande, notifiée par courrier électronique et confirmée par lettre recommandée avec AR dans un délai de quatre (4) jours à compter de l'information du nouveau délai.
52. Le Client, en cas d'annulation, renonce expressément à toute remise sur le prix ou tous dommages et intérêts.

11. Obligation des Parties

53. Blue Frog Robotics s'engage à :
 - mettre les Produits à disposition du Client;
 - prendre en compte les difficultés soulevées par le Client.
54. Il appartient au Client de s'assurer de sa propre capacité à utiliser les Produits.
55. Le Client s'engage à :
 - utiliser les Produits conformément aux présentes et à la Documentation ;
 - respecter les droits de propriété intellectuelle de Blue Frog Robotics (droit d'auteur, droit des marques, droit des brevets, droit des dessins et modèles), le savoir-faire, les Produits et l'image de marque de Blue Frog Robotics ;
 - utiliser les Produits conformément aux lois et réglementation en vigueur et ne pas utiliser les Produits à des fins contraire à l'ordre public ou à la sécurité ;
 - s'acquitter du prix conformément aux modalités de règlement définies lors de la Commande ;

- communiquer toutes les difficultés afin de permettre leur prise en compte le plus rapidement possible, participant ainsi à la réussite de l'ensemble.

12. Garanties

12.1 Garanties contractuelles

56. Les garanties contractuelles sont précisées dans les conditions particulières ou le Bon de commande, s'il y a lieu.

12.2 Garantie légale

57. Les Produits vendus par Blue Frog Robotics dans le cadre professionnel bénéficient de la garantie légale d'un (1) an contre tout défaut ou vice caché, au sens donné par la loi française à cette garantie, qui affecterait les Produits.
58. En cas de vice caché, le Client pourrait exercer les actions reconnues par la loi et les tribunaux à l'acheteur d'une chose affectée d'un vice caché.
59. Pour mettre en œuvre la garantie, le Client doit préalablement prendre contact avec Blue Frog Robotics. Le Client doit retourner les Produits accompagnés de leur facture de vente, qui tient lieu de bon de garantie.
60. La garantie de Blue Frog Robotics ne s'applique pas au cas de vices apparents, de défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, d'un accident extérieur ou lorsque le vice allégué a pour origine une fausse manœuvre, une négligence, une modification du Produit non prévue ni spécifiée, une mauvaise utilisation, une réparation ou un test non appropriés réalisés par le Client.
61. Les réclamations doivent être formulées par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux (2) jours à compter de la livraison auprès de Blue Frog Robotics, à l'adresse suivante : Blue Frog Robotics, 10, rue Mercœur 75011 PARIS (A l'attention du Service Clients)
62. En cas d'acceptation de la réclamation, les Produits seront retournés à Blue Frog Robotics complets dans leur emballage d'origine accompagnés de la facture et du bordereau de livraison.
63. Blue Frog Robotics organise à ses frais le retour du Produit déclaré défectueux.
64. Aucun retour de Produit ne peut être effectué unilatéralement par le Client sans l'accord préalable et écrit communiqué par Blue Frog Robotics et l'obtention par le Service Clients d'un numéro d'agrément à indiquer sur le colis lors du retour.

12.3 Garantie de jouissance paisible

65. Blue Frog Robotics garantit au Client la jouissance paisible des Produits livrés dans le cadre des présentes.
66. A ce titre, Blue Frog Robotics garantit le Client contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle auquel l'exécution du Contrat aurait porté atteinte.
67. Cette garantie est subordonnée au respect des conditions expresses suivantes à la charge du Client :
- notifier à bref délai et par écrit à Blue Frog Robotics la réclamation ou l'action en cause ;

- mettre Blue Frog Robotics en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du Client ;
 - et, pour ce faire, le Client doit collaborer loyalement à ladite défense en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires ou utiles pour mener à bien une telle défense.
68. En conséquence, Blue Frog Robotics prendra à sa charge les dommages et intérêts auxquels le Client serait condamné par une décision de justice devenue définitive et ayant pour base exclusive la démonstration d'une contrefaçon.

12.4 Garantie d'utilisation conforme

69. Le Client est responsable de l'utilisation et de ses actes sur les Produits.
70. Il s'engage à utiliser les Produits dans le respect des présentes Conditions générales et conformément aux législations et réglementations en vigueur, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers.
71. Le Client s'interdit tout comportement illégal ou constitutif d'une fraude à l'égard de Blue Frog Robotics ou des tiers.

12.5 Exclusions de garantie et responsabilité

72. Toute garantie ou responsabilité est exclue pour des incidents tenant à des cas de force majeure ou en cas :
- d'usure normale des Produits,
 - de détériorations ou accidents provenant d'une négligence ou d'un défaut de surveillance du Client ;
 - de non-respect des recommandations relatives à l'entretien des Produits ;
 - d'une utilisation anormale des Produits,
 - de défaut de compétence de l'utilisateur du Produit.
73. Toute intervention autre que celle préconisée par Blue Frog Robotics, du Client ou d'un tiers sur les Produits sans l'accord exprès et écrit de Blue Frog Robotics entraînera l'exclusion de toute responsabilité ou garantie.

13. Prix et facturation

13.1 Prix

74. Le prix des Produits, ainsi que les modalités de règlement sont définis dans le Bon de commande ou à défaut, dans le Devis.
75. Les prix sont exprimés en euros hors taxes auxquels s'ajoutent la TVA en vigueur au moment de la Commande et d'éventuelles taxes supplémentaires relatives à la nature des Produits (DEEE, etc).
76. Les frais de transport forfaitaires sont indiqués dans le Bon de commande.
77. Blue Frog Robotics se réserve le droit de modifier les prix de ses Produits à tout moment. Ils sont augmentés des taux en vigueur au jour de la facturation.

13.2 Délai de paiement

78. Les factures doivent être payées dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date d'émission, aucun escompte n'étant accordé au Client pour un paiement anticipé.
79. Le paiement s'effectue par virement bancaire, à défaut de précision dans le Bon de commande.
80. Le défaut de paiement par le Client, des sommes dues à échéance, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, du seul fait de l'arrivé du terme, l'exigibilité immédiate des sommes dues ainsi que la facturation d'un intérêt de retard au taux annuel de 18% exigible le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, sans préjudice de la suspension de la Commande jusqu'au complet règlement, ou de l'application de la clause « Résiliation ».

13.3 Intérêt de retard

81. En cas d'absence de paiement du Client de tout ou partie d'une facture émise par Blue Frog Robotics dans le délai prévu, ce dernier pourra à sa discréction appliquer au Client les pénalités suivantes au titre des intérêts moratoires, sans préjudice de son droit à réclamer l'indemnisation de son préjudice lié audit retard de paiement.
82. A défaut de paiement et en application de l'article L.441-6 du Code de commerce, il sera appliqué des intérêts de retard de paiement au prorata temporis, au taux annuel de 18%
83. Il est proposé de retenir le taux de la BCE majoré en l'état des évaluations de taux.
84. En application de l'article D.441-5 du Code de commerce :
 - « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L.441-6 est fixé à 40 euros ».

85. Néanmoins, si les frais de recouvrement finalement engagés par Blue Frog Robotics sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire susmentionnée, ce dernier pourra, sur présentation des justificatifs des montants engagés, demander une indemnisation complémentaire au client dans les conditions prévues par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

14. Propriété

14.1 Propriété intellectuelle

86. S'agissant des œuvres protégées, au sens de l'article L. 112-2 du code de la propriété intellectuelle, dont les logiciels, seule est transférée la propriété des objets matériels qui en contiennent la copie, entendus, s'agissant des logiciels, comme la copie de programmes d'ordinateurs. Le prix dû par le Client recouvre la valeur économique que représente le droit d'usage de l'objet matériel concerné ou de la copie du programme d'ordinateur, la propriété littéraire et artistique n'étant jamais transférée.
87. Les Produits, la Documentation ainsi que tous les éléments appartenant à Blue Frog Robotics, tels que brevet, marque, dessin, modèle, image, texte, photo, logo, charte graphique, logiciel, base de données, moteur de recherche, avoir-faire, sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de Blue Frog Robotics ou celle de partenaires ou tiers qui lui ont concédé une licence, et sont protégés notamment par des droits de propriété intellectuelle qui leur sont ou seront reconnus selon les lois en vigueur.
88. Blue Frog Robotics conserve la propriété exclusive de tous les éléments composants les Produits.

89. Les présentes Conditions générales n'emportent aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur tout ou partie des éléments appartenant à Blue Frog Robotics au profit du Client.
90. Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle d'un de ces éléments, sans l'autorisation expresse de Blue Frog Robotics est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
91. En cas d'achat d'un Produit, Blue Frog Robotics concède uniquement au Client un droit d'utilisation des logiciels intégrés au Produit nécessaires à son exploitation et pour une utilisation conforme aux dispositions des présentes Conditions générales.
92. Le Client s'interdit d'extraire, de copier, de modifier, d'adapter, d'accéder aux codes sources, de faire évoluer les logiciels intégrés. Tout acte contraire serait constitutif de contrefaçon.
93. En conséquence, le Client s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété de Blue Frog Robotics.
94. Le Client s'interdit également d'effacer, de retirer, ou de cacher de quelque manière que ce soit les marques de propriété de Blue Frog Robotics ou de ses concédants sur le Produit, ou encore de faire figurer ostensiblement lesdites marques de propriété, les étiquettes ou les marques sur des copies du Produit.

14.2 Propriété des Produits

95. BLUE FROG ROBOTICS DEMEURE PROPRIETAIRE DES PRODUITS ACHETES LIVRES OU NON JUSQU'AU PAIEMENT DE L'INTEGRALITE DU PRIX DE VENTE.
96. En conséquence, en cas de non-paiement, Blue Frog Robotics est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise des Produits à la charge exclusive du Client.
97. En cas de revente, le Client s'engage par avance à informer le tiers acquéreur, à la conclusion de chaque revente, de la présente clause de réserve de propriété affectant les Produits qu'il se propose d'acheter et du droit que Blue Frog Robotics se réserve de revendiquer soit les Produits livrés, soit leur prix et ce, conformément aux articles L. 624-9 et suivants du code de commerce.
98. Cette clause fait partie intégrante des présentes Conditions générales.

15. Responsabilité

99. D'un commun accord, les Parties conviennent expressément que la responsabilité de Blue Frog Robotics ne pourra être engagée par le Client qu'en cas de faute prouvée et imputable exclusivement à Blue Frog Robotics.
100. Blue Frog Robotics fait ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser les Produits au regard du risque encouru.
101. Toutefois, Blue Frog Robotics ne saurait être tenu responsable envers le Client :
 - des dommages de toute nature qui peuvent résulter des modifications du Produit ;
 - des dommages de toute nature résultant d'une mauvaise utilisation du Produit ou non-respect des règles de sécurité.

102. Il est expressément convenu que Blue Frog Robotics est soumise à une obligation de moyens pour l'exécution du Contrat.

16. Préjudice

103. D'un commun accord, les Parties conviennent que la responsabilité de Blue Frog Robotics n'est engagée que pour les conséquences des dommages directs et qu'est exclue l'indemnisation des dommages indirects.
104. Sont considérés comme dommages indirects notamment les pertes de données, de temps, de bénéfices, de chiffre d'affaires, de marges, pertes de commandes, de clients, d'exploitation, de revenus, d'actions commerciales ou encore l'atteinte à l'image de marque, les résultats escomptés et l'action de tiers, et ce même si Blue Frog Robotics était dûment informé du risque de survenance de tels dommages.
105. Sauf en ce qui concerne les dommages corporels, la responsabilité de Blue Frog Robotics est, d'un commun accord et toute cause confondue, limitée aux sommes effectivement versées par le Client au titre des Produits fournis au cours des douze (12) derniers mois, et ce, à compter de la date de la réclamation.
106. Le Client devra faire son possible pour prendre les mesures raisonnablement nécessaires à la non-aggravation de son préjudice.
107. La présente clause reste applicable en cas de nullité, de résolution ou de résiliation du Contrat.

17. Résolution - Résiliation

108. En cas de manquement par l'une des Parties aux obligations essentielles du Contrat, propre à rendre inutile ou impossible la poursuite de l'exécution d'une Commande de Produits, non réparé dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra prononcer de plein droit la résolution de la Commande de Produits objet du Bon de commande concerné sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquelles elle pourrait prétendre en vertu des présentes.
109. La résolution prendra effet à l'expiration du délai laissé par l'autre Partie pour réparer le manquement, si ce manquement n'a pas été réparé.
110. La résiliation d'une Commande reste sans effet sur la poursuite des autres commandes de Produits faisant l'objet de Bons de commande distincts.
111. En toute hypothèse, à la résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit :
- tous les paiements effectués par le Client à la date de résiliation resteront acquis à Blue Frog Robotics;
 - Blue Frog Robotics facturera au Client les dépenses engagées par elle en vue de satisfaire à ses obligations au titre du Contrat, y compris les sommes que Blue Frog Robotics serait amenée à verser à des tiers ainsi que pour tous les frais encourus du fait de cette résiliation.
112. Toutes les informations confidentielles et leur reproduction, tous documents, matériels, outils ou autres transmis par l'une des Parties devront être restitués à la Partie qui en est propriétaire immédiatement à sa demande et au plus tard, à la date effective de la résiliation ou à l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit.

18. Confidentialité

113. Dans le cadre des présentes, l'ensemble des informations est confidentiel et recouvre toutes informations ou toutes données communiquées par les Parties par écrit ou oralement, y compris les informations communiquées ou obtenues à l'occasion des négociations des présentes.
114. Les Parties s'engagent naturellement à :
 - traiter les informations confidentielles avec le même degré de protection qu'elles accordent à leurs propres informations confidentielles de même importance ;
 - garder les informations confidentielles et qu'elles ne soient pas divulguées ni susceptibles de l'être directement ou indirectement à tout tiers ;
 - ne pas porter atteinte, en aucune façon, aux droits de propriété portant sur les informations confidentielles ;
 - éviter que les informations confidentielles ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées, en partie ou en totalité, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications ne sont pas directement liées à l'exécution des présentes.
115. Les Parties conviennent expressément de ne porter atteinte en aucune façon aux droits de propriété portant sur les informations confidentielles.
116. Les Parties restent tenues à cette obligation de confidentialité pendant la durée du Contrat et pendant les cinq (5) ans qui suivent la fin du Contrat, pour quelque raison que ce soit.

19. Force majeure

117. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du Contrat.
118. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le présent Contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des Parties.
119. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les événements suivants :
 - la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves internes ou externes, lock out, occupation des locaux de Blue Frog Robotics, intempéries, tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, restrictions légales ou gouvernementales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, les accidents de toutes natures, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de 10% du personnel de Blue Frog Robotics dans un période de deux mois consécutifs, l'absence de fourniture d'énergie, l'arrêt partiel ou total du réseau Internet et, de manière plus générale, des réseaux de télécommunications privés ou publics, les blocage de routes et les impossibilités d'approvisionnement en fournitures et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale des présentes Conditions générales.

20. Données à caractère personnel

120. Dans le cadre de la relation les unissant au titre des présentes Conditions générales, chaque Partie peut être destinataire des données à caractère personnel de l'autre Partie. Dans ce cadre, chacune des Parties est son propre responsable de traitement des données à caractère personnel collectées ou échangées lors de l'exécution des présentes Conditions générales.

- 121. Les Parties reconnaissent l'importance de réaliser un traitement de données à caractère personnel conforme aux dispositions du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et aux dispositions légales et règlementaires nationales et européennes (RGPD).
- 122. Les Parties, chacune en qualité de responsable du traitement, s'engagent à ce titre à respecter les obligations du RGPD.
- 123. Une Partie ne pourra pas être tenue pour responsable du manquement aux obligations auxquelles l'autre était astreinte à titre personnel.
- 124. Les Parties se portent fort, au sens de l'article 1120 du Code civil, du respect, par leurs préposés, dirigeants, actionnaires et éventuels sous-traitants, de l'ensemble des obligations qui précèdent.

21. Références commerciales

- 125. Blue Frog Robotics pourra citer le nom du Client à titre de référence commerciale conformément aux usages commerciaux.

22. Assurances

- 126. Les Parties déclarent être assurées pour toutes les conséquences dommageables et les actes dont elles pourraient être tenues responsables dans le cadre des présentes auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France.

23. Cession

- 127. Blue Frog Robotics a la faculté de céder à toute personne morale ses droits et obligations au terme des présentes Conditions générales, à charge seulement d'en informer le Client.

24. Dispositions générales

24.1 Bonne foi

- 128. Les Parties conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

24.2 Tolérance

- 129. Les Parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des Parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis.
- 130. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

24.3 Indépendance

- 131. Les Parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte comme des Parties indépendantes l'une de l'autre.
- 132. Les présentes Conditions générales ne constituent ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des Parties à l'autre Partie.
- 133. Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie.

134. En outre, chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, Produits et personnels.

24.4 Titres

135. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistant.

24.5 Nullité

136. Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

24.6 Intégralité

137. Les présentes Conditions générales expriment l'intégralité des obligations des Parties.

138. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le Client ne pourra s'intégrer aux présentes.

24.7 Domiciliation

139. Pour l'exécution des présentes Conditions générales et sauf dispositions particulières, les Parties conviennent de s'adresser toute correspondance à leur siège social respectif.

25. Loi applicable

140. Les présentes Conditions générales sont régies par la loi française.

141. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

26. Juridiction

142. EN CAS DE LITIGE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS NONOBSTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE.

27. Liste des annexes

143. Les annexes des présentes Conditions générales sont les suivantes :

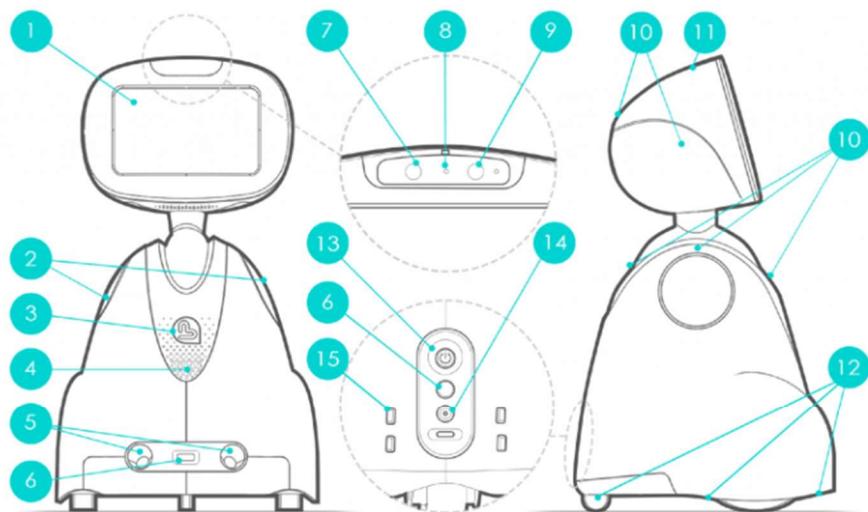
- Annexe 1 : Fiches produits (non-contractuelles).

Annexe 1 : Fiches produits

1 / Robot Buddy

SPÉCIFICATIONS DU ROBOT BUDDY :

- Voir
- Entendre
- Parler
- Emotions
- Sentir
- Se déplacer
- Connectivité
- Communication
- Multimédia



1	Ecran Tactile 8'	5	Capteurs de distance (Ultrason)	9	Caméra 13Mpx(80°)	13	Interrupteur «On/Off»
2	LEDs et connecteurs d'accessoires	6	Capteurs de distance (Infrarouge)	10	Capteurs tactiles	14	Connecteurs d'alimentation
3	LED Coeur	7	Caméra 13Mpx(130°)	11	Microphones Omnidirectionnel	15	Connecteurs de recharge
4	Haut-Parleur	8	LED d'éclairage	12	Capteurs de vide (infrarouge)	16	Batterie Lithium-Ion < 100Wh
17	Hauteur: 560mm Largeur: 350mm Profondeur: 350mm			18	Poids: 8kg		